. EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.
Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 36

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Nous disposons au budget primitif 2011 d'un crédit de 72 400 € destiné à l'attribution de subventions exceptionnelles en faveur d'associations culturelles.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accorder les subventions suivantes :

COLLECTIF IMAGES AUVERGNE **2 000 €**

Cette association qui regroupe une douzaine de photographes amateurs souhaite reconduire pour la deuxième année consécutive une exposition dans les allées du Jardin Lecoq pendant tout l'été 2011.

Après le thème des « Jardins ouvriers » en 2010, l'Association proposerait le thème « Il était une nuit à Clermont-Ferrand » visant à montrer différentes facettes de la vie nocturne de la Ville.

Une cinquantaine de photographies serait ainsi présentée.

COMPAGNIE WEJNA **1 500 €**

Cette compagnie chorégraphique dirigée par Sylvie Pabiot vient de bénéficier du programme européen « Aérowaves » qui se présente comme une plateforme visant à promouvoir de jeunes chorégraphes et a ainsi été sélectionnée parmi 20 autres chorégraphes. Ce dispositif offre des possibilités de diffusion dans l'Union Européenne.

Plusieurs programmations ont été arrêtées avec des diffuseurs professionnels à Francfort, Ljubljana, Tirana et en Grèce.

OPTIONS ARTS MEDIAS **500 €**

Cette association qui vise à valoriser les démarches de jeunes handicapés par le biais d'actions culturelles souhaite réaliser un clip sur l'artiste « d'Ev Elfya ». Ce petit film serait adressé à la presse et à diverses télévisions locales à titre promotionnel.

COMPAGNIE LE THEATRE DU PELICAN **4 000 €**

Cette compagnie poursuit une démarche d'accueil d'auteurs en résidence à Clermont-Ferrand. Elle a pour objectif d'accompagner des ateliers d'écriture organisés auprès d'adolescents, avec trois nouveaux auteurs chaque année.

D E L I B E R A T I O N

Les propositions mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mai 2011

Le Maire,
Serge GODARD